



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2021/108

L'an deux mille vingt et un et le six juillet à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pascale DOMECH, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Monsieur Erald GAST donne procuration à Marc SANCHEZ

Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Marc SANCHEZ

Monsieur Denis BERTONE donne procuration à Raymond MIQUEL

Madame Cécile PEREIRA donne procuration Raymond MIQUEL

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Jackie ROY

Madame Christine MARECHAL donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Monsieur Olivier AMANS, donne procuration à Madame Pascale DOMECH

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO

Étaient absents : Monsieur Yves PAUBERT

Secrétaire de séance : Madame Pierrette FORGET BARBERA

Date de convocation : 30 juin 2021

Objet : Motion portant sur la réorganisation de la Poste présentée par le Conseil Départemental de l'Ariège

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la réaction défavorable d'une partie des personnels de la plateforme de distribution postale de Dreuilhe, à un projet de réorganisation qui restreint le service public, témoigne une nouvelle fois du décalage entre les propos et les actes du gouvernement.

La poste doit rester un maillon essentiel en secteur rural, essentiel lien social, un exemple du service public.

Comme la société évolue avec ses modes de communications, le service public de la Poste doit également évoluer, s'adapter, répondre à de nouveaux besoins.

Cette évolution ne peut pas se faire dans la déconstruction, la baisse des moyens et la rupture du lien avec les territoires. Elle doit, au contraire, se faire dans la formation des personnels, dans la confiance avec nos populations et l'adaptation des moyens aux nouvelles missions confiées.

Pour ces raisons la commune de Lavelanet apporte son soutien au Conseil Départemental de l'Ariège et :

-Exige l'abandon de cette réorganisation, l'engagement d'une réflexion concertée sur le nouveau rôle de la Poste, la mise en œuvre des moyens de formation et d'adaptation nécessaires.

-Exige que ce type de réflexion soit étendu à d'autres activités du service public indispensables à nos territoires ruraux, notamment nos services publics des finances et le maintien du maillage des agences de perception des finances.

-Dénonce la communication réalisée par le gouvernement concernant la mise en place des Maisons France Services qui ne sont que des guichets uniques d'accueil des administrés et ne sauraient en aucun cas, se substituer aux Administrations et services publics concernés.

Puis Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (**26 voix POUR Sortie de Madame Sylvia GUERRERO elle ne prend pas part au vote, et sortie de Monsieur Olivier CANIPEL il ne prend pas part au vote.**)

- **RAPPELLE** son attachement au service public qui est la Poste,
- **SOUTIEN** pleinement la motion portée par le Conseil Départemental de l'Ariège,
- **EXIGE** l'abandon de cette réorganisation, l'engagement d'une réflexion concertée sur le nouveau rôle de la Poste, la mise en œuvre des moyens de formation et d'adaptation nécessaires.
- **EXIGE** que ce type de réflexion soit étendu à d'autres activités du service public indispensables à nos territoires ruraux, notamment nos services publics des finances et le maintien du maillage des agences de perception des finances.
- **DÉNONCE** la communication réalisée par le gouvernement concernant la mise en place des Maisons France Services qui ne sont que des guichets uniques d'accueil des administrés et ne sauraient en aucun cas, se substituer aux Administrations et services publics concernés.
- **DEMANDE** au gouvernement de préserver le service public de la Poste,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc SANCHEZ

